

Procès-verbal – 27 janvier 2025

Lieu	Centre culturel du Baladin
Durée	de 19h30 à 20h43
Présidée par	M. Sylvain Dumoulin, président
Présents	- 10 membres du Conseil municipal - excusée, Mme Géraldine Varone, conseillère communale - la secrétaire communale - quelques 77 citoyennes et citoyens

Au nom du Conseil municipal, M. le Président salue chaleureusement les citoyennes et les citoyens, et leur souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette première Assemblée primaire de la législature 2025-2028. Cette séance est principalement dédiée au budget 2025 de la Municipalité ainsi qu'au crédit d'engagement pour la réaffectation de l'ancien bâtiment des travaux publics.

Selon la loi sur les communes, l'approbation du budget peut être différée de 60 jours lors du renouvellement du Conseil municipal. Notre Municipalité a saisi cette opportunité pour reporter en janvier la présentation du budget, en présence des membres du Conseil municipal de la nouvelle législature, en communiquant par la même occasion la répartition des différents dicastères.

Les règles d'usage et de bienséance autorisant sauf erreur d'adresser les vœux jusqu'au 31 janvier, M. le Président, au nom du Conseil municipal, réitère pour l'année 2025 les meilleurs vœux de l'autorité. Que cette année apporte à chacun, santé, bonheur et de nombreux moments de partage.

Cette assemblée primaire a été convoquée dans le délai de 20 jours, ceci en conformité avec la loi sur les communes. Les messages et documents relatifs aux points décisionnels de cette soirée, à savoir : le budget 2025 et le crédit d'engagement – ont été mis à disposition des citoyennes et des citoyens dès la publication de l'ordre du jour, soit sur notre site internet, soit auprès de notre administration, respectant ainsi les prescriptions légales.

De plus, la dernière édition du bulletin communal « Savièse infos », publiée il y a une dizaine de jours, contenait non seulement des explications sur les points à l'ordre du jour de cette assemblée, mais aussi des informations générales.

Le budget 2025 de la Municipalité qui est proposé par le Conseil municipal présente, pour la partie fonctionnement, un léger excédent de revenus. Comparé aux exercices précédents, il se veut légèrement moins prudent.

Le budget d'investissements, pour sa part, prévoit des investissements nets de 9 millions de francs, en lien avec les projets planifiés pour les années à venir. Le montant des investissements devrait à nouveau augmenter dès l'année prochaine, en raison des nombreux projets inscrits dans la planification financière. Cela marque le début d'un nouveau cycle d'investissements pour notre Commune, comme le démontrera le plan quadriennal présenté ce soir.

A l'issue des présentations respectives, le Conseil municipal répondra bien volontiers aux questions concernant le crédit d'engagement et le budget 2025.

Les questions plus générales sont évidemment les bienvenues. Elles seront traitées dans les divers que M. le Président aime à rebaptiser la partie ¼ heure citoyen. Le Conseil communal y répondra avec plaisir. Un micro sera mis à disposition afin que chacun puisse entendre clairement les questions et profiter pleinement des réponses apportées.

Tout vote nécessitant des scrutateurs, M. le Président propose de nommer Mme Sarah Luyet et MM. Olivier Baehler et Jérémie Varone, scrutateurs de cette assemblée pour faire le décompte des votes. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée. M. le Président remercie d'ores et déjà ces trois personnes pour avoir accepté cette tâche.

Table des matières

Assemblée primaire	5
1. Ordre du jour	5
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 9 décembre 2024	5
3. Crédit d'engagement pour la réaffectation de l'ancien bâtiment des travaux publics	5
3.1 <i>Présentation</i>	6
3.2 <i>Historique – cadre général du projet</i>	6
3.2.1 Contexte	6
3.2.2 Emplacement	6
3.2.3 Projet retenu	6
3.2.4 Principes retenus – étage inférieur	7
3.2.5 Principes retenus - étage supérieur	7
3.2.6 Principes retenus – a ménagements extérieurs	8
3.2.7 Etudes de projet	8
3.3 <i>Echéancier du projet</i>	9
3.3.1 Dates à retenir	9
3.4 <i>Présentation du projet</i>	9
3.4.1 Présentation du projet (vue d'artiste - extérieur)	9
3.4.2 Etage inférieur – ludothèque et archives communales	10
3.4.3 Etage supérieur – bibliothèque	10
3.4.4 Coupe Est-Sud	11
3.4.5 Coupe Nord-Sud	11
3.4.6 Présentation du projet (vue d'artiste - bibliothèque)	12
3.5 <i>Estimation des coûts</i>	12
3.6 <i>Subventionnement</i>	13
3.7 <i>Financement du projet</i>	13
3.8 <i>Charges induites</i>	13
3.9 <i>Questions de citoyens</i>	13
4. Présentations du budget 2025, du plan quadriennal 2025-2028 et des décisions fiscales pour la Municipalité	14
4.1 <i>Progression à froid</i>	15
4.2 <i>Informations générales – comparaison budgets 2024 et 2025</i>	15
4.3 <i>Aperçu du compte de résultats et investissements</i>	16
4.4 <i>Compte de résultats échelonné</i>	17
4.5 <i>Compte de résultats selon les natures</i>	18
4.6 <i>Le compte de résultats selon les natures montre que pour CHF 100 engagés</i>	19
4.7 <i>Le compte de résultats selon les natures montre que pour CHF 100 de recettes</i>	19
4.8 <i>Compte de résultats selon les tâches</i>	19
4.9 <i>Le compte de résultats selon les tâches montre que pour CHF 100 engagés</i>	19
4.10 <i>Compte des investissements</i>	20
4.11 <i>Compte des investissements selon les tâches</i>	21
4.12 <i>Compte des investissements selon les natures</i>	21
4.13 <i>Plan quadriennal</i>	21
4.14 <i>Plan financier</i>	22
4.15 <i>Indicateurs</i>	23

4.16 Décisions fiscales pour 2025	25
4.17 Questions de citoyens	25
5. Approbation du budget 2025 de la Municipalité	26
6. Information sur la répartition des dicastères 2025-2028	26
7. Divers	28

1. Ordre du jour

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'assemblée primaire de ce soir, soit :

Ordre du jour de l'assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Crédit d'engagement pour la réaffectation de l'ancien bâtiment des travaux publics
3. Présentation du budget 2025, du plan quadriennal 2025-2028 et des décisions fiscales pour la Municipalité
4. Approbation du budget 2025 de la Municipalité
5. Information sur la répartition des dicastères 2025-2028
6. Divers

Décision :

Le mode de convocation n'ayant appelé aucun commentaire, M. le Président déclare l'assemblée primaire habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 9 décembre 2024

Les procès-verbaux des assemblées primaire et bourgeoisiale ne sont plus lus par la secrétaire communale, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site internet de la Commune.

Décision :

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 9 décembre 2024 est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune, avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

3. Crédit d'engagement pour la réaffectation de l'ancien bâtiment des travaux publics

Dans le cadre du projet de St-Germain Centre, il était initialement prévu de démolir l'ancien bâtiment de la voirie pour y construire un hôtel. Cependant, malgré les efforts déployés, il n'a pas été possible de trouver des investisseurs intéressés par cette partie du projet. Les retours lors des présentations étaient en effet mitigés et souvent unanimes : l'emplacement ne présentait pas un attrait suffisant pour accueillir un hôtel à Savièse.

Face à cette impasse, une décision pragmatique a été prise : conserver le bâtiment plutôt que le démolir. Son volume et sa structure intéressants ont rapidement révélé un potentiel pour des usages mieux adaptés à un centre de village. Après avoir examiné plusieurs variantes, la solution retenue a été de réaffecter le bâtiment à des services communaux.

Au niveau supérieur, la bibliothèque communale y sera transférée. Actuellement située dans le bâtiment « Carré magique », voisin du centre scolaire de Moréchon, elle nécessite une surface plus grande et des horaires élargis afin de mieux répondre aux besoins croissants d'une commune de plus de 8'000 habitants. En complément, les archives communales ainsi que les biens culturels y trouveront également leur place. De plus, la ludothèque, aujourd'hui installée dans le même bâtiment que la bibliothèque, sera intégrée à ce projet.

En anticipant les évolutions à venir, il est envisagé que la ludothèque, actuellement gérée comme une association indépendante, soit éventuellement à terme rattachée à un service communal. Cette évolution possible nécessite de pourvoir mettre en place une synergie accrue entre la bibliothèque et

la ludothèque, offrant ainsi à la population un espace multifonctionnel et dynamique. Les locaux doivent donc répondre aux besoins d'une éventuelle gestion et exploitation commune de ces deux entités.

Toutes ces réflexions ont permis de définir précisément le programme des locaux et de développer un projet cohérent, qui a été mis à l'enquête publique et qui est en attente de l'autorisation de construire.

M. le Président cède la parole à M. Valentin Aymon, conseiller municipal en charge de l'éducation et de la formation, pour la présentation des aménagements prévus pour ce bâtiment, ainsi que les travaux concernés par ce crédit d'engagement.

3.1 Présentation

Après les salutations d'usage, M. Valentin Aymon, conseiller municipal, annonce le sommaire de la présentation du crédit d'engagement pour la réaffectation de l'ancien bâtiment des travaux publics. Un projet qui viendra terminer la construction du quartier de St-Germain Centre :

1. Historique – cadre général du projet
2. Echancier du projet
3. Présentation du projet
4. Estimation des coûts
5. Subventionnement
6. Financement du projet
7. Charges induites

3.2 Historique – cadre général du projet

3.2.1 Contexte

Les bibliothèques en Valais sont encadrées par un plan qui s'appelle « BiblioValais Excellence ». Selon cette norme adoptée en 2008 indiquait au début de la législature précédente que notre bibliothèque n'était plus adaptée à la population de Savièse.

Selon la norme, la bibliothèque devait avoir une taille d'au moins 400 m², des horaires d'ouverture au public d'au moins 12h par semaine sur 4 jours et enfin que la responsable devait avoir au minimum un CFC d'Agent en information documentaire.

Les deux derniers critères ont été résolus, avec des horaires qui ont été étendus et par l'engagement de Mme Estelle Monnet, diplômée HES.

M. Aymon profite de ceci pour remercier également Mme Josiane Jollien, fidèle responsable de la bibliothèque depuis des années, qui a toujours su mener à bien notre structure et qui prendra prochainement une retraite bien méritée.

Il ne reste donc que le premier critère, celui de la surface en remplir.

3.2.2 Emplacement

L'agrandissement de la bibliothèque sur son site actuel posait la question du devenir de la ludothèque. La construction d'un nouveau bâtiment apparaît comme une solution, encore fallait-il en déterminer l'emplacement. Une autre option était la réhabilitation d'un bâtiment existant et inoccupé. A cet égard, les anciens locaux des travaux publics pouvaient parfaitement convenir.

3.2.3 Projet retenu

Le Conseil municipal a donc pris le parti de déplacer la bibliothèque, ainsi que la ludothèque vers l'ancien bâtiment des travaux publics. D'intégrer à ce projet les archives communales et de créer un lien avec le quartier de St-Germain Centre, via les espaces extérieurs.

3.2.4 Principes retenus – étage inférieur

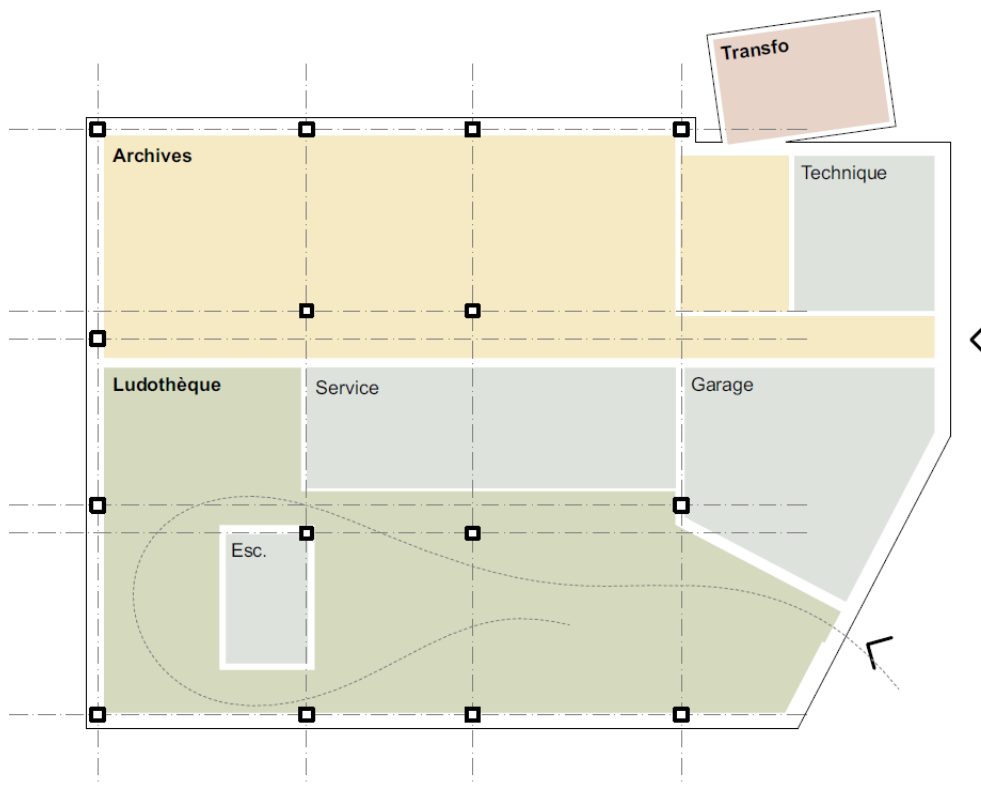
Ludothèque

Située au rez-inférieur, elle est placée sur la partie Sud du bâtiment afin de bénéficier d'un maximum de lumière naturelle.

Les éléments de services sont situés sur le centre et en lien avec les façades, les zones de rencontre et de jeux. Un accès direct au garage permet de charger ou décharger des véhicules à l'abri.

Archives

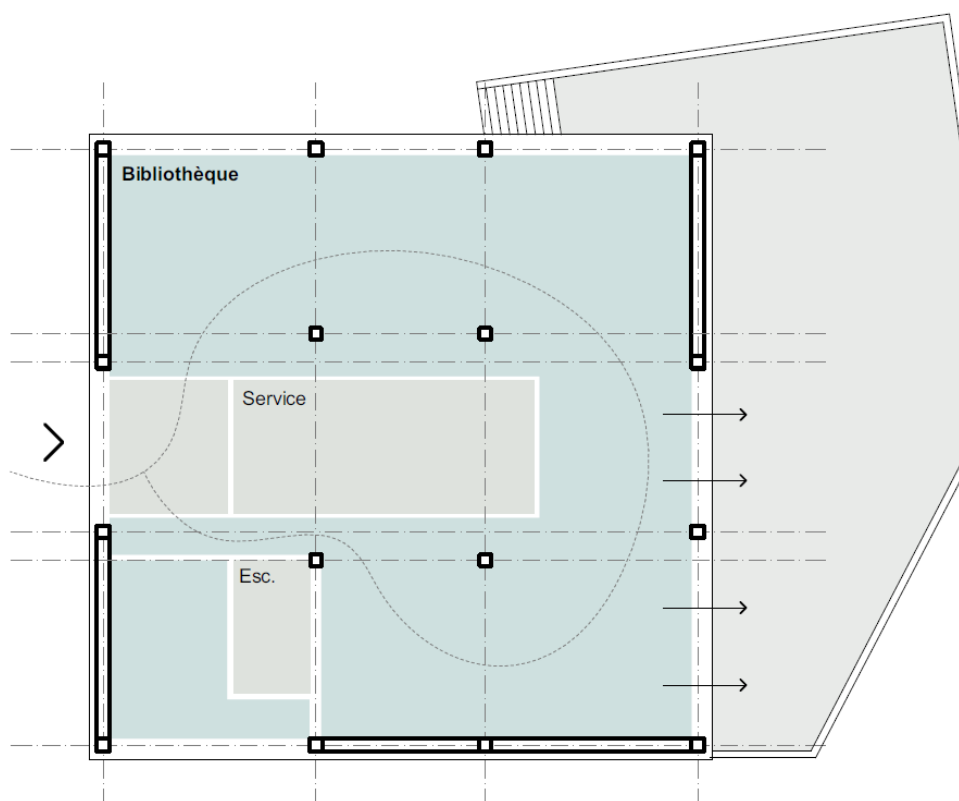
Les archives sont placées sur le Nord du bâtiment, dans une surface sans lumière naturelle. L'accès peut se faire soit par l'extérieur, avec une entrée côté Est, soit par le garage afin de pouvoir mettre le véhicule à l'abri avant de manipuler des archives.



3.2.5 Principes retenus - étage supérieur

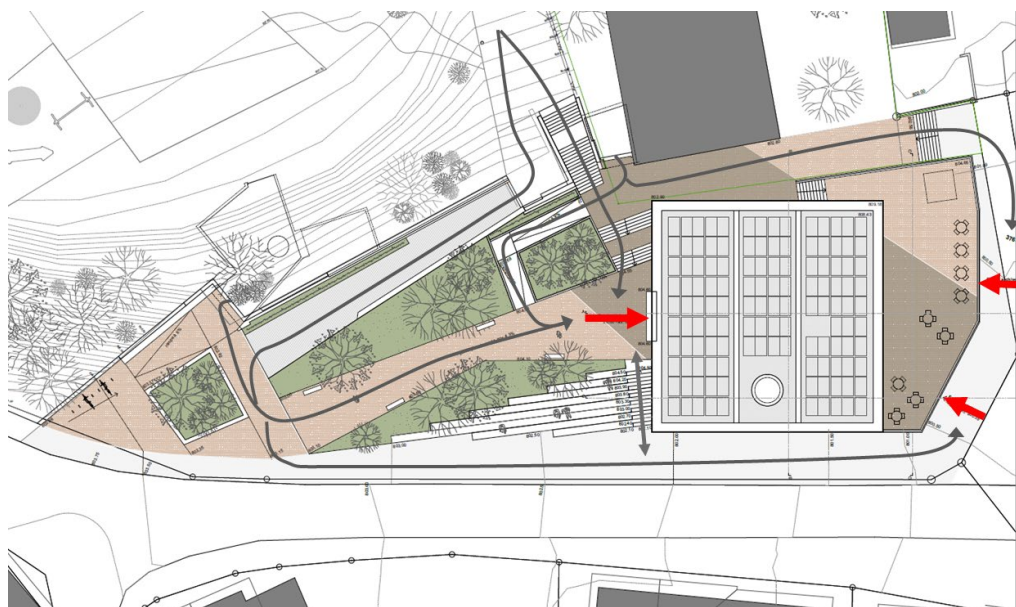
Bibliothèque

L'accès se fait directement depuis la place principale, qui est le prolongement des aménagements extérieurs de St-Germain Centre. Un espace d'accueil fait office de hall d'entrée. L'espace est complètement ouvert à l'exception d'une salle, au Sud-Ouest du bâtiment qui fera office de salle d'étude pour les groupes. Elle est en lien avec l'escalier intérieur créant un noyau fermé. Au centre, se trouvent les espaces de services (administration, WCs, local nettoyage et un dépôt) ne bénéficiant pas de lumière naturelle. Des baies vitrées permettront l'accès à une grande terrasse à l'Est, qui sera utilisée non seulement par la bibliothèque mais également par la ludothèque.



3.2.6 Principes retenus – a ménagements extérieurs

Les principes des aménagements extérieurs de la place centrale de St-Germain Centre seront repris. Les flèches rouges symbolisent les accès principaux du bâtiment transformé. Les flèches grises indiquent les schémas de circulation piétonne depuis le parking et la place centrale pour les personnes à mobilité réduite (par le système de rampes) et un accès direct par les escaliers pour les piétons.



3.2.7 Etudes de projet

Après toutes les réflexions menées par la commission ad-hoc du Conseil municipal, les études de faisabilité ont été menées dès novembre 2023, pour arriver avec un avant-projet en juin 2024 et un projet d'ouvrage en septembre 2024.

Le projet de mise à l'enquête a été réalisé entre octobre et novembre dernier, et les appels d'offres sont actuellement en cours.

3.3 Echancier du projet

3.3.1 Dates à retenir

La mise à l'enquête publique a eu lieu le 6 décembre 2024 et les opposants avaient un délai jusqu'au 6 janvier 2025 pour se manifester. Personne ne l'a fait à cette date. Aujourd'hui, le Conseil municipal propose à l'assemblée primaire d'approuver ce crédit d'engagement.

En juin 2025, la construction devrait débuter, pour, si tout se passe bien, une mise en exploitation avec l'accueil des différents services en août 2026.

3.4 Présentation du projet

3.4.1 Présentation du projet (vue d'artiste - extérieur)

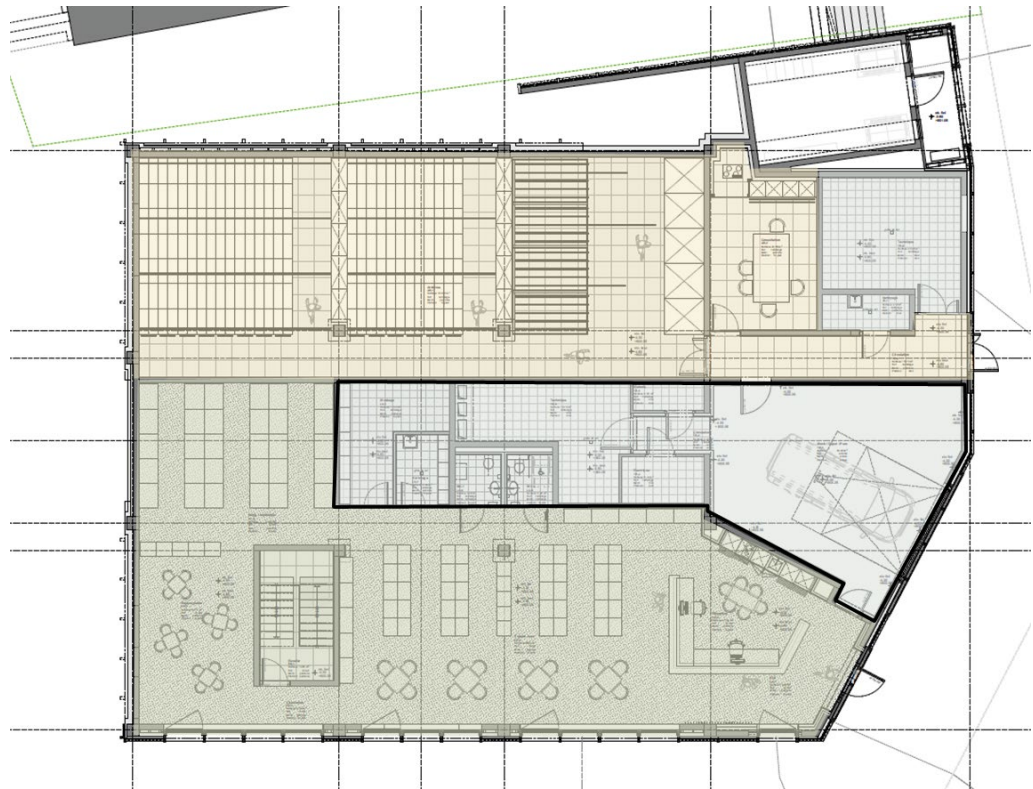
La vue d'artiste depuis la rue du Stade, proposée par l'architecte, est présentée.

M. Aymon profite pour remercier les différents mandataires pour le travail accompli : Gasser & Siggen pour la partie architecturale - AMV SA, la partie génie civil - Protech et Waimed pour la partie CVSE et HPrévention en tant que spécialiste AEAI.

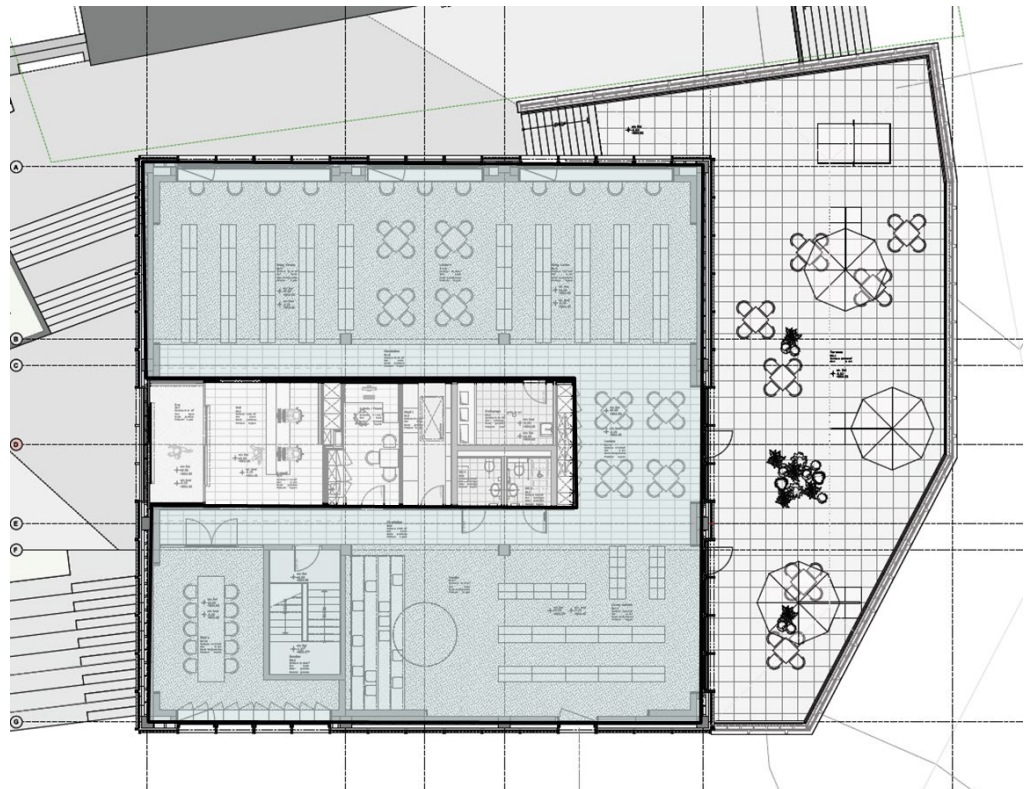


M. Aymon présente les différentes planches correspondant aux principes retenus lors des prémices du projet et aux besoins initiaux.

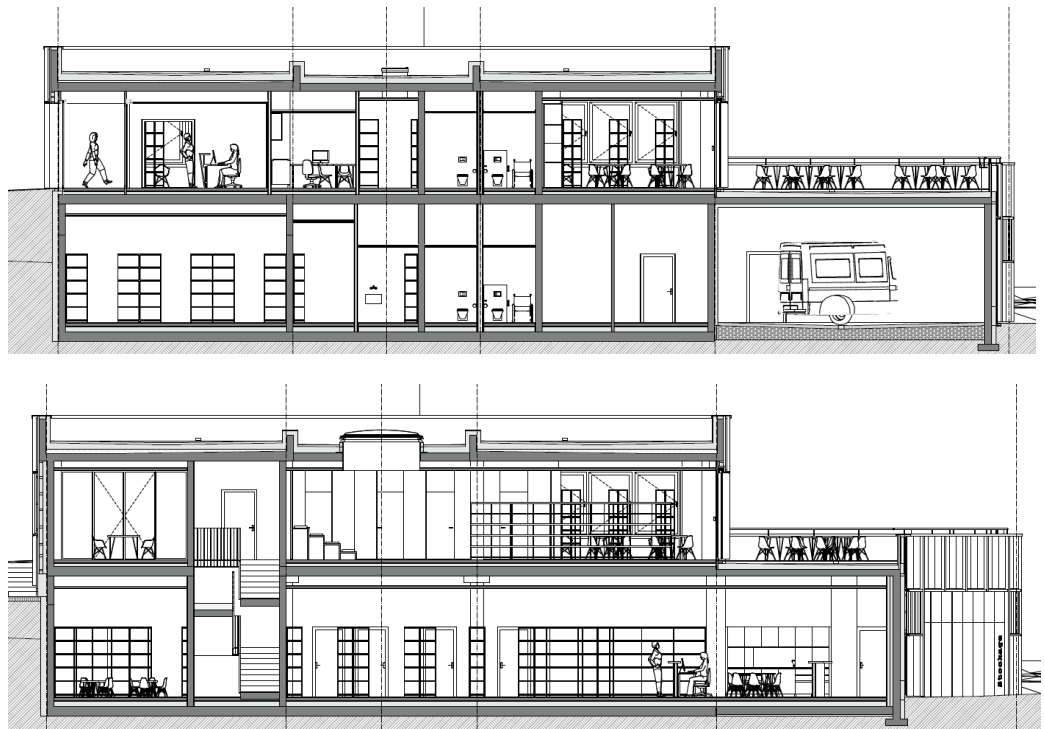
3.4.2 Etage inférieur – ludothèque et archives communales



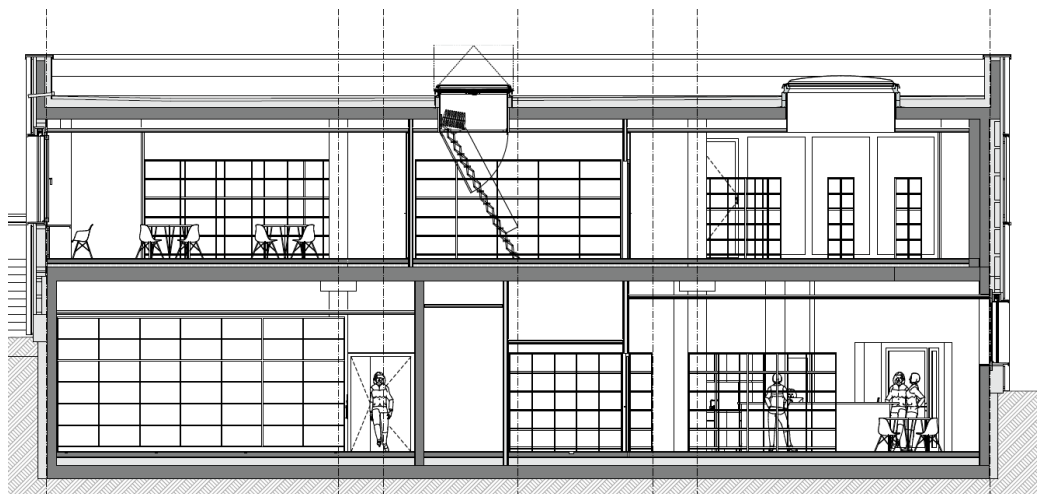
3.4.3 Etage supérieur – bibliothèque



3.4.4 Coupe Est-Sud



3.4.5 Coupe Nord-Sud



3.4.6 Présentation du projet (vue d'artiste - bibliothèque)



Photomontage de ce à quoi pourrait ressembler l'intérieur de la bibliothèque sous réserve du choix final des matériaux en collaboration avec les utilisateurs.

3.5 Estimation des coûts

Le crédit d'engagement est constitué sur la base des appels d'offres correspondant aux postes principaux du devis.

• CFC 0+1 – terrain et travaux préparatoires	CHF	56'000.—
• CFC 2 – Bâtiment	CHF	3'837'498.—
• CFC 3 – Equipement d'exploitation	CHF	0.—

Les équipements d'exploitation ne sont pas compris dans la demande de crédit d'engagement. En effet, un état des lieux du matériel existant devra être entrepris afin d'étudier sa réutilisation future dans l'aménagement projeté. Par équipement d'exploitation s'entendent, par exemple, les étagères de la bibliothèque, ordinateurs, téléphones, écrans, matériel d'entretien, etc

• CFC 4 – Aménagements extérieurs	CHF	20'000.—
• CHF 5 – Frais secondaires	CHF	337'000.—
• CHF 9 – Ameublement et décoration	CHF	120'000.—

Pour les ameublement et décoration, ce qui comprend essentiellement les installations spécifiques du local d'archives tels que les compactus et les rayonnages pour œuvres d'art.

• Divers et imprévus 5%	CHF	218'525.—
• Total	CHF	4'589'023.—
• arrondi à	CHF	4'600'000.—

3.6 Subventionnement

Le subventionnement du Canton du Valais s'élève à 30% pour la partie dédiée à la bibliothèque, ce qui donne un montant projeté de CHF 600'000.-- environ.
Les 4 mios restants sont à charge de la Municipalité.

3.7 Financement du projet

Planification budgétaire	Dépense	Recette	Auto-financement	Emprunt
2025	CHF 2'100'000	CHF 275'000	CHF 925'000	CHF 900'000
2026	CHF 2'500'000	CHF 325'000	CHF 0	CHF 2'175'000
	CHF 4'600'000	CHF 600'000	CHF 925'000	CHF 3'075'000

La dépense pour la réalisation de ce projet s'élève à CHF 4'600'000.--.
Selon la planification budgétaire présentée sur le tableau ci-devant, son financement est prévu comme suit : La Municipalité financera CHF 4 mios, dont CHF 925'000.-- par l'autofinancement en 2025 et CHF 3'075'000.--, par l'emprunt en 2025 et 2026, tenant compte de la subvention cantonale à recevoir d'environ CHF 600'000.--, échelonnée sur les deux années.

3.8 Charges induites

La transformation d'un bâtiment implique inévitablement de nouvelles charges de fonctionnement pour la Municipalité qui sont les suivantes :

- les intérêts bancaires sur les emprunts liés à la construction qui peuvent être estimés à 1.5%,
- le taux d'amortissement de 10% qui a été fixé par le Conseil municipal pour les bâtiments communaux (sans le terrain) avec la mise en place du plan comptable MCH2,
- le taux de 2.5% qui tient compte des charges d'exploitation (énergies, assurances, entretien, ...) est fixé en fonction de la classe d'utilisation du bâtiment. En l'occurrence, il s'agit d'une construction s'apparentant à une construction scolaire.

Coûts induits	2025	2026	2027 et ss
Intérêts (1.5%)	CHF 13'500	CHF 46'125	CHF 46'125
Amortissements (10%)	CHF 182'500	CHF 381'750	CHF 343'575
Entretien, chauffage, électricité (2.5%)	CHF 0	CHF 38'500	CHF 115'000
Frais de personnel (bibliothèque)	CHF 0	CHF 15'000	CHF 30'000
Charges annuelles totales	CHF 196'000	CHF 481'375	CHF 534'700

Pour les années suivantes, l'amortissement étant dégressif, les charges annuelles devraient baisser légèrement.

Avant de passer aux questions, M. Aymon profite pour remercier les différents services qui ont accompagné ce projet avec un merci particulier à M. Gregory Ducommun, chef de projets de notre Municipalité, pour le travail accompli.

3.9 Questions de citoyens

Les questions posées portent :

- *sur le processus de sélection appliqué pour le choix des mandataires,*
- *sur la présence de panneaux photovoltaïques en toiture,*
- *si ce projet est prévu d'être certifié Minergie,*
- *sur le timing prévu avec les investissements prévus par la Municipalité.*

- *l'intégration possible de la bibliothèque dans le programme de la réalisation de la nouvelle école*

Les montants des mandats pour le marché de services ont été évalués en deçà de la valeur seuil de CHF 150'000.--. Sur la base de cette valeur seuil, les appels d'offres ont été lancés selon la procédure applicable, soit le gré à gré concurrentiel, où le prix est le seul critère déterminant pour adjuger les divers mandats. Les mandataires ont également été sollicités pour mener à bien toutes les phases du projet, garantissant ainsi une continuité dans l'exécution des prestations. De plus, leur engagement a été reconduit, leur travail donnant entière satisfaction au maître d'ouvrage.

La présence de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment est confirmée, à l'instar de ce projet de réaffectation qui a été reconnu remplissant les exigences du standard Minergie.

Le calendrier prévu pour la réaffectation de ce bâtiment répond aux investissements à venir de notre Municipalité, particulièrement avec l'investissement conséquent pour la construction de la nouvelle école qui est planifiée sur les années 2026-2027 et 2028.

La bibliothèque n'est pas uniquement dédiée aux élèves mais également ouverte à toute la population saviésanne. Son déménagement, proposé dans l'ancien bâtiment des travaux publics, voisin du parking et du quartier de St-Germain Centre, lui permet une meilleure visibilité pour tout un chacun.

L'intégration de la bibliothèque dans le programme de la réalisation de la nouvelle école renchérirait le coût. A noter que le programme pour cette nouvelle école prévoit non seulement des nouveaux espaces scolaires mais également une UAPE rassemblant sur site tous les élèves (plus de déplacement à la structure d'accueil) et une nouvelle salle de gymnastique.

L'ancien bâtiment des travaux publics, disposant d'une surface d'environ 400 m² à l'étage, actuellement inoccupé et qui demande à être réaffecté, répond aux besoins qui sont nécessaires à une exploitation optimale de notre bibliothèque communale.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose à l'Assemblée primaire d'accepter le crédit d'engagement de CHF 4,6 mios, correspondant à l'ensemble des phases de planification et de construction jusqu'à la fin de la mise en service (non compris le CFC 3 – concernant les équipements d'exploitation du bâtiment) du bâtiment réaffecté pour abriter la bibliothèque, la ludothèque et les archives communales. Le financement de l'investissement sera réalisé sur les années 2025 et 2026.

Décision :

Acceptez-vous tel que proposé le crédit d'engagement de CHF 4.6 mios pour la réaffectation de l'ancien bâtiment des travaux publics ?

A une très large majorité, avec une abstention et un refus, ce crédit d'engagement de CHF 4.6 mios, est accepté par l'assemblée primaire.

M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

4. Présentations du budget 2025, du plan quadriennal 2025-2028 et des décisions fiscales pour la Municipalité

C'est avec grand plaisir que M. le Président présente et commente le budget 2025 de la Municipalité, le plan quadriennal 2025-2028 ainsi que les décisions fiscales qui en découlent.

Après le départ de notre précédent Vice-Président, M. Vincent Reynard, qui était le présentateur attitré de la commission des finances, cette tâche incombe désormais à M. le Président en tant que responsable de ladite commission. Il espère être à la hauteur.

Ce budget a été examiné par la commission des finances et accepté par le Conseil municipal, le 6 novembre dernier.

Par ailleurs le message introductif, sur le budget 2025 de la Municipalité soumis à l'approbation de cette Assemblée, publié sur le site internet, présente dans le détail le budget 2025 de la Municipalité.

4.1 Progression à froid

La progression à froid est un phénomène fiscal qui survient lorsque l'augmentation des revenus nominaux entraîne une hausse de l'impôt payé, sans que le pouvoir d'achat réel du contribuable ne s'améliore.

Le mécanisme de la correction de la progression à froid (indexation des revenus imposables) compense les effets d'une augmentation nominale des revenus due au renchérissement alors qu'en réalité la capacité économique stagne voire diminue. Cette correction aura pour effet de percevoir moins d'impôts mais soulagera le contribuable.

L'indexation des revenus imposables pour l'année 2024 était de 153 %, selon décision du Conseil communal du 2.11.2022

Le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 6 novembre dernier, de corriger cette indexation pour la fixer à 156 % dès 2025.

Avec cette décision du Conseil municipal, la correction de la progression à froid ne doit pas être soumise à la décision de l'Assemblée primaire.

Le budget 2025 de la Municipalité a été établi en tenant compte de cette correction de l'indexation des revenus imposables, de 153% à 156%.

4.2 Informations générales – comparaison budgets 2024 et 2025

Charges du personnel :

De manière globale, les charges relatives au personnel sont supérieures de CHF 598'625 ou de 5.23% par rapport au budget de l'exercice précédent.

Il a été tenu compte d'une hausse de la masse salariale de 2.50%, pour couvrir l'indexation et les adaptations individuelles, ainsi que de l'octroi d'une part d'ancienneté au personnel qui n'a pas atteint la classe maximum de l'échelle communale, soit 1.00%, selon le règlement du personnel communal. Cette hausse se monte à environ CHF 400'000.

Un engagement à 70% est prévue en 2025 dans le secteur des projets. De plus, des engagements supplémentaires non budgétés en 2024 ont été réalisés cette année au sein de la cantine scolaire, de la déchetterie et de la conciergerie pour palier à des départs à la retraite ou des augmentations des besoins.

Charges de transferts :

Les charges de transferts comptabilisent toutes les subventions et contributions versées à des collectivités publiques (canton, communes, associations intercommunales), à des entreprises ou organisations privées ou publiques (sociétés locales) et aux ménages (aides individuelles, soutiens à la famille). Les charges de transferts sont en hausse de CHF 674'615 ou 5.84% comparé au budget 2024. Elles augmentent même de CHF 1'076'274 en comparant avec le compte 2023.

Ces charges liées sont en augmentation constante et il est difficile pour la commune d'agir sur ces montants.

Revenus fiscaux :

Les recettes fiscales sont difficiles à apprécier car l'estimation doit se faire sur la base des taxations partiellement effectuées de l'an-2. Il y a lieu de tenir également compte de l'évolution du nombre de contribuables et de la situation économique envisagée pour l'année budgétisée en relation avec la variation probable des revenus à considérer. De plus, le Grand Conseil a décidé le 12 septembre 2024 de réviser partiellement la loi fiscale pour les personnes physiques en permettant, entre autres, davantage de déductions fiscales. Cette réforme se fera par étapes dès 2025. Actuellement, les incidences financières pour la commune de Savièse sont difficiles à analyser. Une baisse de revenus est fort probable mais elle devrait être compensée par l'augmentation de la population.

Taxes :

Les diverses taxes causales et redevances d'utilisation facturées aux bénéficiaires d'une prestation affichent une augmentation de CHF 382'450.00 (+4.93%). Cette progression s'explique principalement par la fin de l'augmentation progressive demandée par la surveillance des prix pour les taxes sur les eaux usées.

4.3 Aperçu du compte de résultats et investissements

Avec le plan comptable MCH2, l'on ne fait plus référence aux comptes de fonctionnement, mais aux comptes de résultat.

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	34'957'107.57	34'705'005.00	36'987'400.00
Revenus financiers	+ CHF	43'463'456.40	41'121'530.00	43'362'431.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	8'506'348.83	6'416'525.00	6'375'031.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	8'506'348.83	6'416'525.00	6'375'031.00
Amortissements planifiés	- CHF	4'924'435.87	5'668'500.00	5'846'300.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	674'712.25	367'300.00	475'650.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	1'080'103.84	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	3'000'000.00	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	987'304.55	380'725.00	53'081.00

Avec un total de revenus financiers de CHF 43'362'431 et un total de charges financières de CHF 36'987'400, le compte de résultat dégage une marge d'autofinancement de CHF 6'375'031. Par rapport au budget 2024, les charges financières sont en hausse de CHF 2'282'395 (+6.58%), tandis que les revenus financiers augmentent de CHF 2'240'901 (+5.45%).

Après comptabilisation des amortissements planifiés, CHF 5'846'300, et des attributions aux fonds et financements spéciaux, CHF 475'650, le compte de résultats présente un excédent de revenus de CHF 53'081. Ce résultat est en baisse de CHF 327'644 (-86.06%) en comparaison avec le budget 2024 et de CHF 934'224 (-94.62%) avec le compte 2023.

4.4 Compte de résultats échelonné

Compte de résultats échelonné		Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	10'781'420.81	11'447'915.00	12'046'540.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	11'149'778.16	10'256'835.00	10'911'540.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	4'623'271.77	5'093'500.00	5'506'300.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	674'712.25	367'300.00	475'650.00
36 Charges de transferts	CHF	11'148'895.76	11'550'555.00	12'225'170.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	38'378'078.75	38'716'105.00	41'165'200.00
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	30'114'670.84	28'526'000.00	29'900'500.00
41 Patentes et concessions	CHF	576'248.53	544'800.00	574'740.00
42 Taxes	CHF	7'994'208.31	7'756'600.00	8'139'050.00
43 Revenus divers	CHF	97'982.30	50'000.00	80'000.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	1'080'103.84	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	1'960'588.51	1'748'330.00	1'719'146.00
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	41'823'802.33	38'625'730.00	40'413'436.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		3'445'723.58	-90'375.00	-751'764.00
34 Charges financières	CHF	372'947.00	284'000.00	353'750.00
44 Revenus financiers	CHF	914'527.97	755'100.00	1'158'595.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	541'580.97	471'100.00	804'845.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		3'987'304.55	380'725.00	53'081.00
38 Charges extraordinaires	CHF	3'000'000.00	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-3'000'000.00	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	987'304.55	380'725.00	53'081.00

Avec un total de charges d'exploitation de CHF 41'165'200 et un total de revenus d'exploitation de CHF 40'413'436, le résultat provenant de l'activité d'exploitation présente une perte de CHF 751'764, en augmentation de CHF 661'389 en comparaison avec le budget 2024.

Les charges financières se montent à CHF 353'750 et les revenus financiers à CHF 1'158'595. Cela permet de présenter un bénéfice de CHF 804'845 pour l'activité de financement.

Le budget 2025 ne comporte pas de charges et de revenus extraordinaires.

En résumé, le compte de résultats affiche un bénéfice de CHF 53'081 pour l'année 2025, inférieur de CHF 327'644 (-86.06%) en comparaison avec le budget 2024 et de CHF 934'225 (-94.62%) avec le compte 2023.

4.5 Compte de résultats selon les natures

Compte de résultats selon les natures	Compte 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	10'781'420.81		11'447'915.00		12'046'540.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'149'778.16		10'256'835.00		10'911'540.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'623'271.77		5'093'500.00		5'506'300.00	
34 Charges financières	372'947.00		284'000.00		353'750.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	674'712.25		367'300.00		475'650.00	
36 Charges de transferts	11'148'895.76		11'550'555.00		12'225'170.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	3'000'000.00		-		-	
39 Imputations internes	1'805'229.94		1'740'700.00		1'790'400.00	
40 Revenus fiscaux		30'114'670.84		28'526'000.00		29'900'500.00
41 Patentes et concessions		576'248.53		544'800.00		574'740.00
42 Taxes		7'994'208.31		7'756'600.00		8'139'050.00
43 Revenus divers		97'982.30		50'000.00		80'000.00
44 Revenus financiers		914'527.97		755'100.00		1'158'595.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		1'080'103.84		-		-
46 Revenus de transferts		1'960'588.51		1'748'330.00		1'719'146.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		1'805'229.94		1'740'700.00		1'790'400.00
Total des charges et des revenus	43'556'255.69	44'543'560.24	40'740'805.00	41'121'530.00	43'309'350.00	43'362'431.00
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus		987'304.55		380'725.00		53'081.00

Explications plus détaillées de certains comptes :

- 30 - De manière globale, les charges relatives au personnel sont supérieures de CHF 598'625 ou de 5.23% par rapport au budget de l'exercice précédent (indexation + adaptations individuelles + part d'ancienneté).
- 31 - Les charges de biens et services sont en augmentation de CHF 654'705 (+6.38%). S'explique principalement par l'augmentation des coûts de prestations de services de tiers, notamment dans le domaine de l'informatique, des transports (UAPE), de la maintenance (installations nouveaux locaux sécurité, toiture baladin,...).
- 33 - Les amortissements sont comptabilisés avec un montant dégressif sur toute la durée d'utilisation. Ils augmentent suite aux investissements conséquents prévus en 2025.
- 34 - Les charges financières résultent des intérêts bancaires payés ainsi que des intérêts à verser sur les acomptes d'impôts. En augmentation suite à l'adaptation des taux d'intérêts.
- 35 - Il s'agit du surplus de taxes encaissées pour le dicastère des eaux usées pour CHF 413'850, pour l'eau potable de CHF 25'700 et pour les déchets de CHF 36'100.
- 36 – Sont répertoriées sous ce service toutes les subventions et contributions versées à des collectivités publiques (canton, communes, associations intercommunales), à des entreprises ou organisations privées ou publiques (sociétés locales) et aux ménages (aides individuelles, soutiens à la famille).
- 39 - Les imputations internes sont sans influence sur le résultat car le même montant est inscrit en revenu.
- 40 – Au niveau des revenus, l'essentiel de ceux-ci est généré par les revenus fiscaux et les taxes et redevances. En comparaison du budget 2024, les revenus fiscaux sont en augmentation de CHF 1'374'500 (+4.82%) et les taxes et redevances le sont de CHF 382'450 (+4.93%). Le taux d'indexation est de 156% (augmentation de 3%).
- 41 - Il s'agit des redevances hydrauliques et électriques estimées sur la base des chiffres connus des dernières années et compte tenu de la prise de participation dans la société Lizerne et Morge SA ainsi que du montant encaissé pour l'exploitation de la gravière de la Morge.
- 43 – Il s'agit des heures imputées de nos divers services pour les travaux d'investissements.
- 44 – comprend les dividendes sur participation, intérêts de retard sur impôts et diverses locations de bâtiments. Les revenus financiers enregistrent une hausse de CHF 403'495 (+53.44%). La principale raison est la suivante : La Commune de Savièse ainsi que d'autres Communes des districts de Sion, Hérens, Conthey, ont décidé de quitter l'association de l'ancien hôpital de Gravelone. La Ville de Sion a indemnisé les Communes concernées en leur rachetant leur part de terrains et bâtiments. Les

versements interviendront fin 2024 pour la première moitié et fin 2025 pour le solde. Le montant total à percevoir pour la Commune de Savièse se monte à CHF 625'570 (50% = 312'785.-).

- 49 - Les imputations internes sont sans influence sur le résultat car le même montant est inscrit en revenus.

4.6 Le compte de résultats selon les natures montre que pour CHF 100 engagés

CHF 27.80 financent les charges de personnel
CHF 25.20 financent les charges de biens et services et autres charges d'exploitation
CHF 12.70 financent les amortissements du patrimoine administratif
CHF 0.80 financent les charges financières
CHF 1.10 financent les attributions aux fonds et financements spéciaux
CHF 28.25 financent les charges de transfert
CHF 4.15 financent les imputations internes

4.7 Le compte de résultats selon les natures montre que pour CHF 100 de recettes

CHF 68.95 proviennent des revenus fiscaux
CHF 1.30 proviennent des patentes et concessions
CHF 18.75 proviennent des taxes
CHF 0.20 proviennent des revenus divers
CHF 2.70 proviennent des revenus financiers
CHF 3.95 proviennent des revenus de transfert
CHF 4.15 proviennent des imputations internes

4.8 Compte de résultats selon les tâches

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	4'093'825.83	491'438.81	4'143'620.00	229'675.00	4'745'750.00	172'800.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	3'172'987.92	1'702'635.18	2'408'230.00	503'200.00	2'494'650.00	464'800.00
2 Formation	6'830'177.60	483'373.95	6'904'090.00	424'200.00	7'239'090.00	420'380.00
3 Culture, sports et loisirs, église	4'647'905.44	1'620'069.88	4'798'925.00	1'378'250.00	5'070'600.00	1'558'950.00
4 Santé	1'865'154.87	17'767.00	1'746'740.00	21'320.00	2'045'180.00	21'320.00
5 Prévoyance sociale	6'080'862.02	2'186'368.70	6'960'810.00	2'562'630.00	7'244'030.00	2'534'130.00
6 Trafic et télécommunications	6'828'985.14	1'266'346.13	6'703'150.00	1'284'500.00	6'889'400.00	1'260'850.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	4'487'944.80	3'589'400.73	4'534'240.00	3'450'300.00	4'836'850.00	3'781'600.00
8 Economie publique	1'392'295.48	1'516'577.01	1'616'300.00	1'470'640.00	1'748'050.00	1'578'180.00
9 Finances et impôts	4'156'116.59	31'669'582.85	924'700.00	29'796'815.00	995'750.00	31'569'421.00
Total des charges et des revenus	43'556'255.69	44'543'560.24	40'740'805.00	41'121'530.00	43'309'350.00	43'362'431.00
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	987'304.55		380'725.00		53'081.00	

Les charges et revenus sont ici représentées selon les tâches ou secteurs d'activités définis par le plan comptable.

4.9 Le compte de résultats selon les tâches montre que pour CHF 100 engagés

CHF 10.95 servent à l'administration générale
CHF 5.75 servent à l'ordre et sécurité publique
CHF 16.70 servent à la formation
CHF 11.70 servent à la culture, sport et loisirs, églises
CHF 4.75 servent à la santé
CHF 16.75 servent à la prévoyance sociale
CHF 15.90 servent au trafic et aux télécommunications
CHF 11.15 servent à la protection de l'environnement et aménagement du territoire
CHF 4.05 servent à l'économie publique
CHF 2.30 servent aux finances et impôts

4.10 Compte des investissements

Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	7'430'105.55	8'810'000.00	10'105'000.00
Recettes	- CHF	2'089'470.68	960'000.00	1'105'000.00
Investissements nets	= CHF	5'340'634.87	7'850'000.00	9'000'000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	8'506'348.83	6'416'525.00	6'375'031.00
Investissements nets	- CHF	5'340'634.87	7'850'000.00	9'000'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	1'433'475.00	2'624'969.00
Excédent de financement	= CHF	3'165'713.96	-	-

Selon les données des tableaux précédents, le budget 2025 de la Municipalité de Savièse prévoit une marge d'autofinancement de CHF 6'375'031.00. Le montant brut des investissements se monte à CHF 10'105'000 et les recettes à CHF 1'105'000.00. Le montant net budgété pour 2025 se situe à CHF 9'000'000. Par différence, il en ressort une insuffisance de financement de CHF 2'624'969.00, laquelle sera couverte par les liquidités disponibles ainsi que des emprunts.

Les projets principaux d'investissements sont les suivants :

Administration générale

- Archives communales et mise en place d'une GED CHF 500'000.--
- Réaffectation pour une bibliothèque, une ludothèque et les archives CHF 2'100'000.--

Formation

- Construction d'une nouvelle école, UAPE et salles de gym CHF 1'800'000.--

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

- Extension du réseau d'eau potable et prises d'eau CHF 285'000.--
- Maintien des réservoirs et installation de filtrage CHF 220'000.--
- Extension du réseau d'eaux usées CHF 320'000.--
- Corrections des cours d'eau (Tornassière et La Morge) CHF 535'000.--

Ordre et sécurité publics, défense

- Fin des travaux pour les locaux de la sécurité publique CHF 230'000.--

Trafic et télécommunications

- Participation aux frais pour les routes cantonales CHF 300'000.--
- Modernisation de l'éclairage public CHF 200'000.--
- Réfection de diverses routes communales CHF 700'000.--
- Sécurisation passages pour piétons et axes de mobilité douce CHF 150'000.--

Economie publique

- Poursuite du projet de réaménagement du vignoble CHF 200'000.--
- Réalisation de la centrale de chauffage (CAD) CHF 850'000.--

Culture, sports et loisirs, église

- Rénovation partielle du Théâtre le Baladin et études CHF 250'000.--
- Aménagement de deux terrains de padel CHF 250'000.--

Prévoyance sociale

- Rénovation de l'EMS Zambotte CHF 500'000.--

4.11 Compte des investissements selon les tâches

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	50'558.07	-	500'000.00	-	2'600'000.00	200'000.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	166'639.01	1'070'550.00	2'275'000.00	590'000.00	275'000.00	65'000.00
2 Formation	1'293'881.25	583'013.00	550'000.00	100'000.00	1'800'000.00	300'000.00
3 Culture, sports et loisirs, église	413'779.14	-	555'000.00	-	670'000.00	30'000.00
4 Santé	30'332.10	-	100'000.00	-	-	-
5 Prévoyance sociale	222'212.40	-	170'000.00	-	580'000.00	-
6 Trafic et télécommunications	3'789'580.86	304'578.00	1'355'000.00	-	1'480'000.00	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'241'518.22	189'747.48	1'255'000.00	250'000.00	1'520'000.00	490'000.00
8 Economie publique	221'604.50	-58'417.80	2'050'000.00	20'000.00	1'180'000.00	20'000.00
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	7'430'105.55	2'089'470.68	8'810'000.00	960'000.00	10'105'000.00	1'105'000.00
Excédent de dépenses		5'340'634.87		7'850'000.00		9'000'000.00
Excédent de recettes						

Les investissements sont ici repris de manière groupée par tâches. L'administration générale représente un quart des dépenses d'investissement avec CHF 2'600'000. Suivent ensuite le secteur de la formation avec CHF 1'800'000 (17.80%), celui de la protection de l'environnement et aménagement du territoire (15.00%) et le trafic et télécommunications (14.60%).

4.12 Compte des investissements selon les natures

Compte des investissements selon les natures	Compte 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	6'980'240.81	-	7'645'000.00	-	9'005'000.00	-
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	148'700.64	-	550'000.00	-	760'000.00	-
54 Prêts	-	-	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement	301'164.10	-	615'000.00	-	340'000.00	-
57 Subventions d'investissement redistribuées	-	-	-	-	-	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	-	-	-	-	-
61 Remboursements	-	-	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises	-	2'089'470.68	-	960'000.00	-	1'105'000.00
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65 Transferts de participations	-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres	-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	7'430'105.55	2'089'470.68	8'810'000.00	960'000.00	10'105'000.00	1'105'000.00
Excédent de dépenses		5'340'634.87		7'850'000.00		9'000'000.00
Excédent de recettes						

Les investissements sont regroupés selon leurs natures. Les principales natures concernées sont les immobilisations corporelles et incorporelles (GED, archives communales). Les recettes proviennent exclusivement des subventions d'investissement acquises.

4.13 Plan quadriennal

Dans le cadre du plan quadriennal les dépenses les plus importantes à prévoir durant ces prochaines années sont celles liées :

LIBELLES	BUDGET 2025	PLAN QUADR. 2026	PLAN QUADR. 2027	PLAN QUADR. 2028
10 ADMINISTRATION GENERALE	2'400'000.00	2'250'000.00	200'000.00	-
SERVICES GENERAUX	500'000.00	300'000.00	200'000.00	0.00
ADMINISTRATION GENERALE	1'900'000.00	1'950'000.00	0.00	0.00
11 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSES	210'000.00	-	-	50'000.00
POLICE	0.00	0.00	0.00	50'000.00
SERVICE DU FEU	210'000.00	0.00	0.00	0.00
12 FORMATION	1'500'000.00	5'100'000.00	8'270'000.00	7'900'000.00
BATIMENTS SCOLAIRES	1'500'000.00	5'100'000.00	8'270'000.00	7'900'000.00
13 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISE	640'000.00	490'000.00	180'000.00	320'000.00
CONSERVATION MONUMENTS HIST. ET PROTECTION PAYSAGE	0.00	0.00	0.00	0.00
MUSIQUE ET THEATRE	250'000.00	200'000.00	0.00	0.00
CULTURE, AUTRES	70'000.00	30'000.00	30'000.00	130'000.00
SPORTS	220'000.00	120'000.00	50'000.00	50'000.00
LOISIRS	100'000.00	140'000.00	100'000.00	140'000.00
15 PREVOYANCE SOCIALE	580'000.00	540'000.00	40'000.00	290'000.00
HOMES MEDICALISES ET MAISON PERSONNES AGEES	500'000.00	500'000.00	0.00	150'000.00
FOYERS POUR INVALIDES	40'000.00	40'000.00	40'000.00	40'000.00
PRESTATIONS AUX FAMILLES (EN GENERAL)	40'000.00	0.00	0.00	100'000.00
16 TRAFICS ET TELECOMMUNICATIONS	1'480'000.00	1'300'000.00	1'180'000.00	1'100'000.00
ROUTES CANTONALES	300'000.00	150'000.00	150'000.00	250'000.00
ROUTES COMMUNALES	1'180'000.00	1'150'000.00	1'030'000.00	850'000.00
17 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'030'000.00	790'000.00	440'000.00	330'000.00
APPROVISIONNEMENT EN EAU	545'000.00	340'000.00	260'000.00	150'000.00
TRAITEMENT DES EAUX USEES	240'000.00	180'000.00	30'000.00	30'000.00
CORRECTION DES COURS D'EAU	185'000.00	120'000.00	0.00	0.00
PROTECTION DE L'AIR ET DU CLIMAT	0.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	60'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
18 ECONOMIE PUBLIQUE	1'160'000.00	330'000.00	330'000.00	380'000.00
AMELIORATION DE LA PRODUCTION VEGETALE	200'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00
IRRIGATION	80'000.00	80'000.00	80'000.00	80'000.00
TOURISME	30'000.00	0.00	0.00	50'000.00
ELECTRICITE	850'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00
TOTAL DES INVESTISSEMENTS NETS	9'000'000.00	10'800'000.00	10'640'000.00	10'370'000.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENTS	-1'105'000.00	-1'840'000.00	-1'440'000.00	-1'490'000.00
TOTAL DES INVESTISSEMENTS BRUTS	10'105'000.00	12'640'000.00	12'080'000.00	11'860'000.00

Il est rappelé que le plan quadriennal ne doit pas être approuvé par l'assemblée primaire, il constitue un outil d'aide à la décision des autorités, en vue de garantir l'atteinte, à moyen terme, de l'objectif d'équilibre des finances publiques.

4.14 Plan financier

Plan financier							
Résultat	Compte		Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Prévisions compte de résultats							
Total des charges financières	34'957'108	34'705'005	36'987'400	37'217'100	37'808'300	38'278'100	
Total des revenus financiers	43'463'456	41'121'530	43'362'431	43'840'300	44'623'800	45'427'300	
Marge d'autofinancement	8'506'349	6'416'525	6'375'031	6'623'200	6'815'500	7'149'200	
Amortissements planifiés	4'924'436	5'668'500	5'846'300	6'360'000	6'804'000	7'174'000	
Attributions aux fonds et financements spéciaux	674'712	367'300	475'650	450'000	425'000	400'000	
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	428'704	367'300	475'650	450'000	425'000	400'000	
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'080'104	-	-	-	-	-	
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	9'554	-	-	-	-	-	
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-	
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-	
Attributions au capital propre	3'000'000	-	-	-	-	-	
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-	
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-	
Excédent revenus (+) charges (-)	987'305	380'725	53'081	-186'800	-413'500	-424'800	

Le plan financier présente l'évolution des charges et revenus sur 4 ans (2025 à 2028). Selon cette projection la marge d'autofinancement, mise en parallèle des amortissements et attributions aux fonds et financements spéciaux, fait apparaître un excédent de charges à partir de 2026. Les charges de transfert sont en constante augmentation et la hausse des amortissements est liée au cycle d'investissement élevé des prochaines années.

Plan financier						
Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	7'430'106	8'810'000	10'105'000	12'640'000	12'080'000	11'860'000
Total des recettes	2'089'471	960'000	1'105'000	1'840'000	1'440'000	1'490'000
Investissements nets	5'340'635	7'850'000	9'000'000	10'800'000	10'640'000	10'370'000
Financement des investissements						
Report des investissements nets	5'340'635	7'850'000	9'000'000	10'800'000	10'640'000	10'370'000
Marge d'autofinancement	8'506'349	6'416'525	6'375'031	6'623'200	6'815'500	7'149'200
Excédent (+) découvert (-) de financement	3'165'714	-1'433'475	-2'624'969	-4'176'800	-3'824'500	-3'220'800
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	987'305	380'725	53'081	-186'800	-413'500	-424'800
Excédent /Découvert du bilan	36'204'569	36'585'294	36'638'375	36'451'575	36'038'075	35'613'275

La politique d'investissement poursuivie par la Municipalité indique des investissements d'environ 10 millions pour cette période législative (2025 à 2028), ce qui générera des découverts de financement. Ces découverts pourront être absorbé à court terme par la fortune nette, qui reste stable (+ 35 millions), mais la Municipalité devra avoir recours prochainement à l'emprunt pour les financer.

Les projets principaux sont les suivants :

- la construction d'une nouvelle école,
- le réaménagement des anciens locaux des travaux publics,
- la construction d'une centrale pour le chauffage à distance
- et divers projets d'amélioration de routes communales et cantonales.

Ces investissements ne sont pas sans conséquence car le montant des charges liées aux intérêts et amortissements augmentera. Consciente de cet état de fait, la Municipalité devra se montrer vigilante et poursuivre sa politique de maîtrise des coûts pour faire face aux engagements courants.

4.15 Indicateurs

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1. Taux d'endettement net (I1)	17.09%	23.06%	30.78%	43.82%	55.12%	63.89%
	bon	bon	bon	bon	bon	bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	159.28%	81.74%	70.83%	61.33%	64.06%	68.94%
	haute conjoncture	cas normal	récession	récession	récession	récession
3. Part des charges d'intérêts (I3)	-0.60%	-0.36%	-0.53%	-0.49%	-0.31%	-0.28%
	bon	bon	bon	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	58.74%	67.39%	70.15%	82.70%	90.63%	96.66%
	bon	bon	bon	bon	bon	bon

5. Proportion des investissements (I5)	18.31%	21.09%	22.31%	26.32%	25.18%	24.61%
	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. élevé
6. Part du service de la dette (I6)	10.92%	14.04%	13.53%	15.28%	16.28%	16.89%
	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable	charge forte	charge forte	charge forte
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	636	804	1100	1584	2012	2361
	endettement faible	endettement faible	endettement moyen	endettement moyen	endettement moyen	endettement moyen
8. Taux d'autofinancement (I8)	19.90%	16.29%	15.33%	16.43%	16.62%	17.11%
	moyen	moyen	moyen	moyen	moyen	moyen

En résumé, les indicateurs financiers sont relativement bons et correspondent aux limites fixées. Ils ne sont pas alarmants.

Certains ratios futurs sont péjorés par le cycle d'investissements actuel (ex. degré d'autofinancement et part du service de la dette) mais une stabilité devrait être trouvée les années qui suivront la fin des gros travaux (école de demain,...).

Taux d'endettement net : Le taux d'endettement net indique la part des revenus fiscaux nécessaire à l'amortissement de la dette nette. Le taux se monte à 30.78%. En-dessous de 100%, le ratio est bon et entre 100% et 150%, il est suffisant. Selon la planification financière, le ratio restera bon en 2028 malgré une forte augmentation.

Degré d'autofinancement : Le degré d'autofinancement indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. Un cas normal se situe entre 80 et 100%. Pour 2025, le taux est de 70.83% et indique une récession. Il est cependant en adéquation avec les importants investissements à consentir ces prochaines années notamment avec la construction de la nouvelle école.

Part des charges d'intérêts : La part des charges d'intérêts indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Etant donné que les revenus d'intérêts sont supérieurs aux charges d'intérêts, le ratio est négatif (-0.53%). Ce dernier est considéré comme bon.

Dette brute par rapport aux revenus : La dette brute par rapport aux revenus permet d'évaluer la situation d'endettement. Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus courants qui est nécessaire au remboursement de la dette brute. Le taux de 70.15% est bon, ce qui signifie qu'en moins d'une année, la dette brute pourrait être remboursée si l'intégralité des revenus y était consacrée.

Malgré l'augmentation des emprunts liés au financement des investissements, la dette nette par habitant se montera à CHF 2'361.00 en 2028, ce qui correspond à un endettement moyen selon le ratio.

Proportion des investissements : La proportion des investissements compare les investissements bruts réalisés aux charges annuelles globales. Le taux de 22.31% montre un effort d'investissement élevé pour l'année 2025 et les suivantes.

Part du service de la dette : La part du service de la dette indique la part des revenus qui est absorbée par les charges d'intérêts nets et par les amortissements du patrimoine administratif. L'indicateur montre l'incidence des frais financiers sur le budget. Le résultat de 13.53% est considéré comme une charge acceptable. Dès 15%, elle est considérée comme forte.

Dette nette par habitant : La dette nette par habitant mesure l'importance de la dette par rapport au nombre d'habitants. Elle se monte à CHF 1'100. En 2024, l'endettement est faible et en 2025, il passera à moyen en raison des investissements conséquents.

Taux d'autofinancement : Le taux d'autofinancement reflète la capacité financière d'une commune ainsi que sa marge de manœuvre budgétaire. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus pouvant être affectés au financement des investissements ou au désendettement. Le taux de 15.33% est considéré comme moyen.

Au vu de ces différents indicateurs, la situation financière actuelle et projetée de la Municipalité peut être considérée comme bonne même si la dette nette par habitant augmentera, tout comme la proportion des investissements en lien avec le cycle d'investissements prévu.

Les indicateurs sont relativement bons et correspondent aux limites fixées.

4.16 Décisions fiscales pour 2025

En application des articles 178 al. 5 et 6 et 232 de la loi fiscale ainsi que de l'article 31 al. 2 de la loi sur les communes. M. le Président annonce les décisions fiscales pour 2025 avec comme précisé ci-avant une correction pour l'indexation des revenus imposables :

1. Montant de l'impôt personnel, art. 177 LF : CHF 12.—
(*min. Fr. 12.--, max. Fr. 24.--*)
2. Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 : 1.15
selon décision du Conseil communal du 9.9.2009
(*min. 1.0, max. 1.5*)
3. L'indexation des revenus imposables pour l'année 2024 était de 153 %, *selon décision du Conseil communal du 2.11.2022*
prochaine indexation automatique à l'indice 168.53 % (augment. de 3 %) cf. art. 32, al. 4 LF - indice au 30 juin 2024 : 170.3 %
L'indexation des revenus imposables a été corrigé pour le fixer à 156 % dès 2025
4. Montant de la taxe sur les chiens, art. 182, al. 1 LF : CHF 130.—
depuis 2015, le 20% étant reversé à la SPA
(*min. Fr. 100.--, max. Fr. 250.--*)

4.17 Questions de citoyens

Les questions posées portent sur :

- *la sérénité du Conseil municipal pour la présentation du budget alors que la dette et le taux d'endettement de la Municipalité augmenteront ces prochaines années,*
- *la réflexion sur la diversification des sources de revenus au-delà des taxes et des impôts qui représentent quasiment le 90% des revenus de la Municipalité,*
- *la propriété de la société « CAD St-Germain SA ».*

Selon le tableau de bord développé par l'Etat du Valais permettant de visualiser l'évolution des indicateurs financiers, la dette brute de la Municipalité augmentera effectivement, mais par rapport aux revenus, elle est toujours considérée comme bonne pour ces prochaines années. Cette prévision est aussi valable pour le taux d'endettement également en augmentation pour ces prochaines années mais toujours considéré comme bon au regard des revenus fiscaux futurs.

Sur les périodes précédentes, les investissements ont été moindre pour dégager des revenus nécessaires à l'amortissement de la dette. Les investissements restent constants, mais selon la volonté du Conseil municipal ils sont répartis en cycles, avec des périodes où leur proportion dans le budget est plus élevée.

Avec un bâtiment non occupé au cœur de St-Germain l'opportunité a été saisie pour le réaffecter pour les besoins communaux. Cet investissement sera réalisé avant la construction de la nouvelle école qui est nécessaire avec une population en constante augmentation. De plus, après la rénovation des bâtiments scolaires de Moréchon, d'autres bâtiments communaux sont vieillissants et demandent également leurs rénovation et modernisation (centre sportif et ems de Zambotte).

Les investissements prévus sont conséquents mais visent également à offrir à la population saviésanne un cadre de vie agréable et un bien-être recherché par tous.

La principale source de revenus provient effectivement essentiellement des impôts. Ces revenus vont crescendo car notre population augmente chaque année et parmi celle-ci, la

Municipalité de Savièse a la chance d'accueillir des contribuables aux revenus imposables intéressants. En revanche, elle n'est pas tributaire d'entreprises dont les revenus peuvent sensiblement varier selon les années mais n'a pas sur son territoire de grandes surfaces commerciales. A noter toutefois que depuis 2023, un impôt sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels a été introduit.

Le Conseil municipal a rendu payant le parking de St-Germain Centre depuis le 1^{er} janvier 2025. Il aurait pu appliquer des tarifs élevés pour encaisser de nouveaux revenus. Cependant, sa volonté de rendre ce parking payant n'était pas motivée par un objectif de rentabilité, mais visait à offrir un service à la population saviésanne.

La société « CAD St-Germain SA » qui réalisera la centrale de chauffe appartiendra aux deux tiers à la Municipalité de Savièse, tandis qu'un tiers reviendra à la société Sogaval SA..

La Municipalité de Savièse apporte CHF 1.34 mio au capital de cette société qui se chiffre à CHF 2 mios. Un montant de CHF 850'000.- prévu au budget 2024 pour la constitution du capital a été versé avant le 31.12.2024.

Le réseau de distribution sera en revanche financé et la propriété d'Oiken SA.

5. Approbation du budget 2025 de la Municipalité

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle l'obligation de l'Assemblée primaire de décider du budget et propose de passer au vote.

Décision :

A une très large majorité, avec une abstention et un refus, le budget 2025 de la Municipalité est accepté par l'Assemblée primaire.

M. le Président remercie l'Assemblée de la confiance témoignée envers l'exécutif communal en acceptant le budget tel que proposé.

6. Information sur la répartition des dicastères 2025-2028

Le Conseil municipal a accueilli le 1er janvier 2025, trois nouveaux membres et la répartition des dicastères pour la législature 2025-2028 a été entérinée lors de la première séance du Conseil du 8 janvier 2025.

Le nombre de dicastères et de commissions n'a pas changé depuis la précédente législature et la répartition a été faite pour mettre la bonne personne au bon endroit en fonction des compétences individuelles tout en tenant compte des conseillers sortants qui souhaitaient conserver ou changer leur dicastère.

Le principe des binômes qui a très bien fonctionné lors de la précédente législature a été maintenu. Cela signifie que chaque conseillère ou conseiller fonctionne en pair en présidant son dicastère tout en étant aussi membre de celui de son binôme et vice et versa.

M. le Président présente la répartition par conseiller, par ordre alphabétique inverse, sans distinction de fonction, d'ancienneté ou de genre.

- Zuchuat Marie Sécurité publique
Tribunal de police
Droit de cité
- Varone Géraldine Bâtiments et énergie
- Pignat Lucien Aménagement du territoire et mobilité
Conseil de gestion de la Paroisse
- Luyet Stany Constructions
Mensuration et taxes cadastrales
- Luyet David Bourgeoisie, viticulture et agriculture
- Lamon-Courtine Nathalie Promotion économique, vie locale et sports
- Héritier Aline Arts, culture, patrimoine et tourisme
- Dumoulin Sylvain Administration, finances et planification

- Dubuis Julien Santé, social et jeunesse
EMS Zambotte
- Cretton Jean Marie Travaux publics, eaux et environnement
- Aymon Valentin Education et formation

Selon le récapitulatif suivant :

DICASTERES 2025 - 2028			
DICASTÈRE	CONSEILLER RESPONSABLE	CONSEILLER REMPLACANT	SERVICE ASSOCIÉ
ADMINISTRATION, FINANCES ET PLANIFICATION	Sylvain DUMOULIN	Jean-Marie CRETTON	Finances et contributions Ressources humaines Secrétariat général Projets
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ	Lucien PIGNAT	Stany LUYET	Service technique
ARTS, CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME	Aline HÉRITIER	David LUYET	Culture
BÂTIMENTS ET ÉNERGIE	Géraldine VARONE	Nathalie LAMON-COURTINE	Entretien des bâtiments
BOURGEOISIE, AGRICULTURE ET VITICULTURE	David LUYET	Aline HÉRITIER	-
CONSTRUCTIONS	Stany LUYET	Lucien PIGNAT	Service technique
ÉDUCATION ET FORMATION	Valentin AYMON	Julien DUBUIS	Éducation
PROMOTION ÉCONOMIQUE, VIE LOCALE ET SPORT	Nathalie LAMON-COURTINE	Géraldine VARONE	-
SANTÉ, SOCIAL ET JEUNESSE	Julien DUBUIS	Valentin AYMON	Santé, social et jeunesse EMS Zambotte
SÉCURITÉ PUBLIQUE	Marie ZUCHUAT	Jean-Marie CRETTON	Sécurité publique
TRAVAUX PUBLICS, EAUX ET ENVIRONNEMENT	Jean-Marie CRETTON	Marie ZUCHUAT	Travaux publics

Après la photo individuelle de chaque autorité qui accompagnait la répartition des dicastères, la présentation se termine avec la photo officielle du Conseil municipal pour la législature 2025-2028. Une photo qui dégage du dynamisme et de la modernité : tout ce que représente le Conseil municipal qui vient de débiter cette législature et qui a à cœur de s'engager ces quatre prochaines années pour Savièse, sa qualité de vie et le bien-être de ses habitants.



7. Divers

M. le Président rappelle que l'Assemblée bourgeoisiale pour l'approbation des comptes 2024 et le budget 2025 est fixée au 31 mars prochain à 19h30, au Théâtre le Baladin.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie toutes et tous de leur présence.

L'assemblée est levée à 20h43.

Cette assemblée est suivie du verre de l'amitié servi dans le hall du Théâtre le Baladin.

MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Secrétariat général

La Secrétaire

M. N. Reynard